

## Généralités sur l'intervention

0

- 01 - Organisation des soins médicaux d'urgence
- 02 - Les trois catégories de victimes

En cas d'accident d'origine nucléaire ou radiologique impliquant un risque de contamination radioactive et d'irradiation touchant un grand nombre de victimes, l'organisation des soins médicaux d'urgence doit répondre à la prise en charge de 3 catégories de personnes :

**1- *Les victimes atteintes de lésions de type conventionnel :***

- traumatisme,
- blessures, plaies,
- brûlures,

**associées ou non à une contamination et/ou une irradiation.**

**2- *Les personnes impliquées***

**2-1. *Les personnes non blessées*** suspectées de contamination et/ou d'irradiation (présentes sur le site de l'accident).

**2-2. *Les populations établies à proximité***

## 1- Les victimes atteintes de lésions conventionnelles

- Prise en charge conforme au méthodes habituelles en cas de catastrophe ou d'accident faisant de nombreuses victimes.
- **EN TOUTE CIRCONSTANCE, L'URGENCE MEDICO-CHIRURGICALE PRIME LA NOTION DE CONTAMINATION ET D'IRRADIATION.**
- Une évaluation de la contamination doit être réalisée (*cf. Fiche 66*)
- En cas de contamination, on distingue :
  - **Les urgences absolues** : les victimes sont directement évacuées après conditionnement sans décontamination.
  - **Les urgences relatives** : les blessés bénéficient d'une décontamination avant leur évacuation.
  - Une unité de décontamination pour le personnel de la petite noria et éventuellement certaines victimes (les urgences relatives).

## 2- Les personnes impliquées

### 2-1. Les personnes non blessées, présentes sur le site

- Regroupement dans un centre désigné (centre de regroupement, de contrôle et de décontamination mis en place par les autorités) où sont réalisés :
  - un interrogatoire (*cf. Fiches 21 à 23*),
  - un examen clinique,
  - des prélèvements sanguins et autres (*cf. Fiches n° 06*).
- Si nécessaire une décontamination externe est entreprise et le traitement prophylactique de la contamination interne également (*cf. Fiches n° 32 et 34*).
- Trois groupes de personnes sont identifiés et orientés :
  - les irradiés,
  - les radiocontaminés,
  - les irradiés contaminés.

### 2-2. Les populations établies à proximité

Les populations établies à proximité du lieu de l'événement – à titre de résident ou de séjour occasionnel – sont concernées car :

- elles sont effectivement impliquées
- elles se croient ou se sentent impliquées
- elles ont un doute sur leur implication

.../...

Le degré de revendication de ces personnes est variable, et il est nécessaire de répondre à leur attente. Pour ce faire, on peut :

- Mettre en place une cellule d'information et de soutien psychologique, qui identifie les personnes afin de permettre leur suivi ultérieur.
- Réaliser un examen anthropogammamétrique pour authentifier une contamination interne et la quantifier. Cette éventualité ne constitue pas une urgence. Les moyens mobiles disponibles (IRSN, SPRA, CMIR) peuvent être déployés rapidement à proximité de ces populations.